

DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FAMILLE LA CONSEILLÈRE D'ÉTAT CHEFFE DU DÉPARTEMENT

Aux parents et élèves des écoles du postobligatoire

Neuchâtel, le 28 mai 2020

Coronavirus - reprise progressive de l'enseignement présentiel au postobligatoire

Madame, Monsieur, Chers parents,

En premier lieu, nous tenons à vous exprimer nos vifs remerciements pour les efforts consentis durant cette période de fermeture des lycées et des centres de formation professionnelle. Cette situation de pandémie due au coronavirus a eu des conséquences importantes sur la vie familiale et a notamment nécessité des adaptations dans votre organisation quotidienne pour permettre à vos enfants de poursuivre leurs études tout en adoptant l'enseignement à distance.

Nous souhaitons aujourd'hui vous informer de différents points concernant l'organisation de la fin de l'année scolaire, soit jusqu'au début des vacances d'été le 3 juillet 2020.

Reprise des cours

Suite à la confirmation hier par le Conseil fédéral du déploiement de la 3^e phase du déconfinement, nous organisons une reprise progressive de l'enseignement présentiel au sein des établissements du niveau postobligatoire à partir du lundi 8 juin 2020.

Chaque école informera directement les élèves entre le 2 et 5 juin des modalités précises de la reprise. En effet, pour respecter les dispositions sanitaires et de protection des personnes, il ne sera malheureusement pas possible de réorganiser en présentiel tous les cours de la grille horaire. Une partie de ceux-ci sera encore dispensée sous forme de cours à distance. Toutefois, ce retour partiel et progressif en classe permettra aux élèves et apprenti-e-s de reprendre des habitudes, de faire le point sur ce qui a été enseigné à distance et de terminer l'année scolaire en consolidant les acquis. Certains élèves qui par la force des décisions fédérales et cantonales ont d'ores et déjà obtenu leur certification sont libéré-e-s des cours dès le 5 juin. En formation académique, des cours facultatifs à distance ou en présentiel seront proposés permettant aux élèves de se préparer aux études à l'Université ou dans les Hautes écoles.

Conscients que cette reprise induit des incertitudes et peut générer des inquiétudes, nous souhaitons vous informer des modalités de fonctionnement des établissements durant les prochaines semaines et des mesures prises concernant les personnes vulnérables. Ces règles organisationnelles ont été établies sur la base d'un plan de protection édicté par la Confédération.

Mesures sanitaires et plan de protection

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et le secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation ont publié le 13 mai des « principes régissant la reprise de l'enseignement présentiel dans les établissements du secondaire 2, du degré tertiaire et de la formation continue »: celui-ci est disponible sur le site internet de l'OFSP (www.ofsp.admin.ch). Sur cette base, un plan de protection spécifique sera déployé dans chaque établissement. Ce plan doit permettre d'assurer une protection directe ainsi qu'indirecte des groupes vulnérables au sein de l'établissement et dans l'environnement personnel et familial des élèves. Toutes les mesures d'hygiène et de conduite (en

particulier la distanciation sociale et physique) à respecter seront rappelées aux élèves ; ils devront s'y conformer.

Élèves et apprenti-e-s vulnérables

Votre enfant fait peut-être partie de la catégorie des personnes vulnérables au coronavirus. Pour pouvoir mettre en place les mesures de protection adéquate, il convient de faire le nécessaire auprès du médecin de famille, si ce n'est déjà fait, et envoyer le certificat de maladie **avant le 8 juin à la direction de l'école.**

Enseignement, évaluation et conditions de promotion

Votre enfant a reçu régulièrement des informations de la part de la direction de son établissement, notamment sur l'aménagement des conditions de promotion et d'examens pour cette fin d'année scolaire. Si celles-ci n'ont pas été portées à votre attention par votre enfant, vous trouverez en annexe une fiche qui résume les conditions de promotion, d'évaluation ainsi que les modalités pour les examens concernant sa filière de formation (Annexe 1).

Évaluation de l'enseignement à distance

En tant que parents, vous êtes sollicités pour participer à un sondage sur un état des lieux de la mise en place de de l'enseignement à distance. En effet, l'éducation numérique étant l'un des grands défis qui nous attend ces prochaines années, nous souhaitons tirer profit de la situation très particulière que nous traversons actuellement pour procéder à une analyse. Celle-ci porte sur l'avis des enseignant-e-s, parents, élèves, entreprises formatrices et directions. Un document ci-joint vous en dit davantage et vous permet de répondre en ligne (Annexe 2).

Manifestations de fin d'année scolaire

Au vu de la situation de pandémie, les traditionnelles manifestations de fin d'année scolaire (cérémonies de fin d'année, remises de titres, camps, joutes sportives, etc.) ne pourront malheureusement pas avoir lieu.

En conclusion

La responsabilisation de chacun-e, la solidarité et l'entraide ainsi que la protection des plus vulnérables qui ont prévalu depuis le début du confinement nous permettent aujourd'hui de planifier le redéploiement par étape des activités de la société, toujours dans le respect des normes sanitaires. La reprise, même partielle, de la formation dans nos écoles est un signe important dans le processus de retour vers la « normalité », avec prudence néanmoins.

Nous vous savons gré de la confiance que vous accorderez aux directions et enseignant-e-s du postobligatoire qui mettent tout en œuvre pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions possibles.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers parents, à l'assurance de notre parfaite considération.

La conseillère d'État, cheffe du département :

Monika Maire-Hefti

Tie Zie·IM.

Annexes mentionnées.

Copies à :

- Mme Laurence Knoepfler Chevalley, cheffe du service des formations postobligatoires et de l'orientation
- Aux directions des établissements du secondaire 2